



Résiliation d'une mutuelle

Par **TCHICHO**, le **24/09/2015** à **14:47**

Bonjour,

Voilà un courtier c'est présenté chez moi pour me faire souscrire une mutuelle (alors que je suis fonctionnaire et que j'en avait déjà une à mon travail. Il m'a dit qu'il s'occupait de la résiliation de l'autre auprès de mon travail! A ce jour l'ancienne mutuelle n'a pas été résiliée. J'ai été prélevé par la nouvelle ce qui veut dire que je paye 2 mutuelles!!!! J'ai adressé à la mutuelle NEOLIANE une lettre de résiliation qu'il ne veulent pas prendre en compte car il me dise que le délai légal pour renoncer ets de quatorze jours!!! J'ai essayé plusieurs fois de contacter le courtier mais aucune réponse de sa part!!! Pouvez vous me dire comment faire pour résilier la nouvelle mutuel NEOLIANE afin que je garde celle de mon travail car je ne peux pas payer 2 mutuelle!!

Merci pour votre aide